

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 07/07/2014

Date de la convocation:
01/07/2014

Date d'affichage:
02/07/2014

L' an 2014 et le 7 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, ROTH Marie-Louise, MM : KLIPFEL Jean-Louis, MULLER Jean, RICHERT Robert, SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. ISEL Roger.

Réf : 117.2014
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

**117.2014 : CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :
composition.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant les désignations de membres effectuées par les communes du territoire de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De fixer le nombre de membres de la CLECT à 24, chaque commune ayant un représentant,**

- De valider la composition comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/07/2014

Reçu en préfecture le 23/07/2014

Affiché le

SLO

BIBLISHEIM	Mireille CABIROL DE ST GEORGES
DIEFFENBACH LES WOERTH	Alphonse ATZENHOFFER
DURRENBACH	Damien WEISS
ESCHBACH	Marie-Line WEISS
FORSTHEIM	Guillaume PETER
FROESCHWILLER	Alain WEGMANN
GOERSDORF MITSCHDORF	Marie-Paule WEBER
GUNSTETT	Alain FISCHER
HEGENEY	Roger ISEL
KUTZENHAUSEN	Thierry HEIM
LAMPERTSLOCH	Daniel STEPHAN
LANGENSOULTZBACH	Evelyne LEDIG
LAUBACH	Freddy WEHRUNG
LEMBACH	Marie-Claude FILSER
LOBSANN	Bernadette KOCHER
MERKWILLER-PECHELBRONN	Eric CHAUVET
MORSBRONN-LES-BAINS	Lysianne DUDT
NIEDERSTEINBACH	Christophe SCHERTZ
OBERDORF-SPACHBACH	Robert RICHERT
OBERSTEINBACH	Gérard NICASTRO
PREUSCHDORF	Stéphane WERNERT
WALBOURG	Francis SCHNEIDER
WINGEN	Georges HOCH
WOERTH	Nathalie MARAJO

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 09/07/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSENBURG le :

et publication ou notification du :


